

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 25 mars 2021

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. LACHAMBRE

Convocation envoyée le 19 mars 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Guillaume RUET	M. Samuel LONGCHAMPT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gérard HERRMANN
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Kildine BATAILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. José ALMEIDA	M. Christophe AVENA	M. Laurent GOBET
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie VACHEROT	M. Jean DUBUET
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Marien LOVICHI	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jean-François DODET	Mme Dominique MARTIN-GENDRE	Mme Céline TONOT
Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Marc RETY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MEZUI	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	Mme Laurence FAVIER	Mme Catherine PAGEAUX
M. Dominique GRIMPRET	M. Massar N'DIAYE	M. Didier RELOT
Mme Danielle JUBAN	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
Mme Claire TOMASELLI	Mme Caroline JACQUEMARD	Mme Monique BAYARD
M. Philippe LEMANCEAU	M. Stéphane CHEVALIER	Mme Catherine GOZZI
Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Mme Céline RENAUD	M. Philippe SCHMITT
M. Antoine HOAREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Isabelle PASTEUR
M. Hamid EL HASSOUNI	Mme Laurence GERBET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Bruno DAVID	M. Adrien GUENE
Mme Brigitte POPARD	Mme Claire VUILLEMIN	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Christine MARTIN	Mme Stéphanie MODDE	M. Cyril GAUCHER
Mme Najoua BELHADEF	M. Olivier MULLER	Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Patrice CHATEAU	M. Stéphane WOYNAROSKI
M. Denis HAMEAU	M. Nicolas SCHOUTITH	Mme Géraldine CHEDOZ.
M. Nicolas BOURNY	M. Patrick AUDARD	
	M. Léo LACHAMBRE	

#### *Membres absents :*

M. Patrick CHAUPUIS	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Lydie PFANDER-MENY pouvoir à M. Denis HAMEAU
	M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Karine HUON-SAVINA pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH
	Mme Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Mme Brigitte POPARD
	Mme Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Catherine VICTOR pouvoir à M. Samuel LONGCHAMPT
	Mme Céline RABUT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Frédéric GOULIER pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean-Claude GIRARD par Mme Géraldine CHEDOZ

---

**OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

**Eco-Habitat - Transition énergétique de l'habitat privé : Contrat de coopération public-public entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole, territoire moteur porteur d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique - mise en œuvre du programme Effilogis-maison individuelle et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE)**

Dijon métropole a créé en 2016 « Rénovéco », sa Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) avec le soutien de l'Etat, de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce guichet unique de l'amélioration de l'habitat privé, valant Espace Conseil FAIRE, accompagne tous les propriétaires sans condition de ressources dans la définition et la mise en oeuvre de leurs travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation de leur logement. Rénovéco a également pour mission de mobiliser les professionnels locaux (organismes de conseil, syndicats, agences immobilières, architectes, bureaux d'études, entreprises, banques...) dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs offres de service en matière de rénovation visant le niveau « Batiment Basse Consommation » (BBC).

Par délibération du 6 décembre 2018, Dijon métropole a approuvé le déploiement sur son territoire du Service Public régional de l'Efficacité Énergétique (SPEE) baptisé « Effilogis-maison individuelle ». Ce dispositif d'ingénierie et d'accompagnement des porteurs de projet de rénovation performante en logement individuel figure au Contrat de développement métropolitain signé le 5 avril 2018 avec la Région, au titre de l'action n°44.

Le financement de ce programme s'appuie sur les aides régionales prévues dans le cadre des règlements d'intervention « SPEE-Soutien aux Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique (PTRE) » : « Poste d'animation de la PTRE et accompagnement » (règlement n°31.16) et « Prestations d'accompagnement individuel des ménages » (31.17).

Le 26 juin 2020, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à porter le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) lancé par l'État. Cet engagement s'est concrétisé à travers la signature d'une convention conclue entre la Région, l'État, l'ADEME et les Obligés Esso, Exxon Mobil et SCA pétroles et Dérivés, permettant à la Région de bénéficier, pour la mise en œuvre de son programme Effilogis, de recettes issues de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) durant trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour assurer la redistribution des fonds issus des CEE aux collectivités territoriales en charge du déploiement d'un guichet unique de la rénovation énergétique et du programme « Effilogis-maison individuelle », la Région propose de signer un contrat-cadre de coopération public-public qui en établit les modalités.

A ce titre, Dijon métropole bénéficierait, pour la mise en œuvre du programme « Effilogis - maison individuelle » et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) sur son territoire, d'un concours régional à hauteur de 425 000 €, représentant 77% des dépenses totales estimées à 555 000 € TTC pour la période allant de juin 2021 à décembre 2022.

**LE CONSEIL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- **d'approuver** le contrat-cadre de coopération public-public, tel qu'annexé à la présente délibération, à intervenir entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole, en tant que territoire moteur porteur d'une Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique, pour la mise en œuvre du programme « Effilogis - maison individuelle » et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE),

**-de dire** que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites dans les budgets 2021 et suivants,  
**-d'autoriser** Monsieur le Président de Dijon métropole à signer le dit contrat-cadre de coopération public-public avec la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que tout acte utile à l'exécution de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 83

CONTRE : 0

*DONT 11 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0